

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2012

Il est procédé à l'appel (le quorum est atteint)

M. LE MAIRE – Avant de commencer ce Conseil Municipal, je vais vous demander de procéder à une minute de silence, en raison des événements ayant eu lieu en début de semaine. Ils ont conduit au massacre de sept personnes : trois militaires, trois enfants et un enseignant. Il y a aussi eu de nombreux blessés parmi les militaires et les forces de police du RAID qui sont intervenus hier. Je vais vous inviter à vous lever.

(Une minute de silence est observée)...

Je souhaitais également vous présenter Sandrine TRUFFET qui est derrière moi. Elle va bien vouloir se lever. Pour ceux et celles qui ne la connaîtraient pas encore, elle a rejoint l'Administration Municipale en tant que Directrice des Services Techniques. Elle remplace Thierry GAUTIER. Dans l'histoire de la commune, je crois que c'est la première fois que nous avons une femme occupant ce poste. Merci de nous rejoindre, beaucoup de courage et j'espère une pleine réussite pour l'ensemble des administrés Menneçois.

Le secrétaire de séance est désigné (Patrick LEGRIS), la séance est ouverte et débute par l'information des décisions du Maire prises en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par l'approbation (à l'unanimité) des procès verbaux du conseil municipal du 16 décembre 2011 et 30 janvier 2012.

I. FINANCES – AFFAIRES GENERALES

M. LE MAIRE – Je passe la parole à Claude GARRO qui va nous parler des affaires budgétaires de la commune.

1) Garantie totale d'emprunt accordée à ESSONNE HABITAT

M. GARRO – Je vous remercie Monsieur Le Maire. Mes chers collègues, Bonsoir. La première délibération concerne une garantie d'emprunt accordée à ESSONNE HABITAT. Ce n'est pas la première fois que je vous rapporte ce genre de délibération. Jusqu'à présent, c'était pour des acquisitions de terrains ou des constructions de bâtiments. Ici, il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt pour de la rénovation et de la réhabilitation. Cela concerne les bâtiments des Châtries, que vous connaissez tous bien. Je crois que c'est le programme social le plus ancien de la ville. Cela concerne donc 102 logements. Le financement est à hauteur de 1 275 000 €. Le prêteur est la Caisse des Dépôts & Consignations. C'est un dispositif Eco Prêt LS réhabilitation sur 15 ans. Le taux est de 1,90 %. Les travaux concernent de l'isolation extérieure, les réfections des entrées et de la plomberie dans les différents appartements. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME - Bonsoir chers collègues. Bien sûr, nous sommes enthousiasmés par cette délibération pour la rénovation des Châtries. Il n'y a pas de problème. Auriez-vous un soupçon de calendrier pour le début des travaux ?

M. LE MAIRE – C'est une bonne question, car autour de la table tout le monde n'est pas au courant. Une réunion d'information a été faite avec l'ensemble des locataires qui souhaitaient se déplacer. Ils sont venus assez nombreux. Nous avons parlé d'un démarrage opérationnel des travaux dans les semaines qui viennent. L'installation du chantier commencera d'ici un mois, un mois et demi, en tout cas avant l'été. Nous partons sur une durée prévisionnelle des travaux d'un an (entre onze à douze mois). Ils vont avancer immeuble par immeuble. Dans le même temps, ESSONNE HABITAT va lancer, avant l'été, la consultation des locataires sur les immeubles qui lui appartiennent à la Jeannotte. Nous avons les mêmes problèmes et même encore plus marqués que sur les Châtries, notamment en termes d'isolation et de chauffage. L'objectif est d'essayer d'obtenir de la part des locataires l'accord pour engager ces travaux. Plus de 90 % des locataires des Châtries ont signé cet accord. Si on a quelque chose de comparable à la Jeannotte, je ne vois pas pourquoi il y aurait une grosse différence. Ces travaux s'échelonnent également sur un an. Ils démarreront à la fin de ceux des Châtries. Le

calendrier des travaux serait donc sur mi-2013/mi-2014. Ces précisions apportées, je pense que nous pouvons passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr) , Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

2) Approbation du Compte de Gestion 2011 dressé par Madame le Receveur Municipal

M. GARRO – Cela concerne notre procédure budgétaire. Le Compte de gestion, le Compte administratif et le budget 2012 sont au menu de ce soir. Le Compte de gestion est le Compte tenu par le trésorier de la commune. Il doit être en tous points conforme au Compte administratif tenu par la comptabilité de la ville. J'atteste de la conformité exacte entre le Compte de gestion de Madame le Receveur et le Compte administratif de la ville. Ceci étant, je vais vous demander d'approuver le Compte de gestion dressé par Mme DESCAMPS. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr) , Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

3) Approbation du Compte Administratif 2011 du budget principal

M. GARRO – Le Compte administratif concerne l'exécution du budget 2011 par la ville de Mennecy. Vous avez reçu le document officiel ainsi qu'une petite note de présentation sur lesquels je ne reviendrai pas, sauf questions particulières.

Monsieur le Maire cède la présidence de la séance à Monsieur Claude GARRO pour le vote de ce point...
(Sortie de M. Le Maire)...

Je vais simplement vous montrer comment nous avons déterminé le résultat, tant en investissement qu'en fonctionnement. A l'issue de cette présentation, nous demanderons à M. Le Maire de quitter la salle avant que nous procédions au vote. Il est déjà sorti !

Le Compte Administratif pour 2011, qui traduit la réalité de l'exercice budgétaire écoulé, est conforme en tous points au Compte de Gestion du comptable public que nous venons d'approuver.

En matière d'investissement :

- Les dépenses payées ont été de : 11 082 564 €, ce qui représente 88 % de la prévision.
- Les recettes encaissées, pendant la même période, ont été de 9 403 461 €, ce qui représente 74 % de la prévision.

Après prise en compte du résultat de l'exercice antérieur, dégagé au titre de l'année 2010, c'est-à-dire un excédent d'investissement de 856 341 €, on constate, au titre de l'année 2011, un déficit d'exploitation d'investissement de 822 762 €. Ce déficit d'investissement sera repris comme première dépense de notre budget d'investissement 2012.

Toutefois, et par souci de clarté, il faut préciser qu'en matière d'investissement, il existe la notion de report. Pour avoir un chiffre exact de ce déficit, il convient d'intégrer les restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2011, tant en matière de recettes qu'en matière de dépenses.

- Les restes à réaliser en matière de dépenses étaient de 296 095 €,
- les restes à réaliser en matière de recettes étaient de 1 037 193 € (montant important s'expliquant par le fait que nous avons encaissé le versement de la Caisse des Dépôts & Consignations le 2 janvier 2012 ; postérieurement au 31 décembre 2011. Je rappelle que ce versement était de 900 000 €).

Le résultat réel de 2011 en investissement, si l'on corrige des restes à réaliser en dépenses comme en recettes, est donc un déficit ramené à 81 663 €.

En matière de fonctionnement (là, il n'existe pas la notion de report) :

- Les dépenses payées pendant l'exercice ont été de 20 735 621 €, ce qui représente 92 % de la prévision budgétaire.
- Les recettes encaissées, quant à elles, ont été de 21 957 290 €, soit 97,50 % de la prévision.

Après prise en compte de l'excédent antérieur positif de 692 112 €, le résultat réel en fonctionnement s'avère être un excédent de clôture de 1 913 781 €.

De même que le déficit d'investissement sera la première dépense à inclure dans notre budget 2012, ce résultat positif de 1 913 781 € en fonctionnement sera affecté, dans le cadre du budget 2012, selon une ventilation faisant l'objet de la délibération à suivre : le vote du Compte Administratif.

Voilà la présentation, la plus simple possible, que je peux faire de ce Compte Administratif. Vous avez le détail des dépenses et des recettes principales sur le petit état joint à la convocation, ainsi que la nature des restes à réaliser au 31 décembre, dont je viens de vous parler.

Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	24	André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril
-------------	----	---

		MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr)
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
ABSTENTION	0	
ABSENT	3	Jouda PRAT, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Gilles BRANDON

Je vais demander à M. Le Maire de bien vouloir reprendre sa place parmi nous.

(Retour de M. Le Maire)...

M. LE MAIRE – Je vous remercie, monsieur le rapporteur et Président temporaire de séance. Je vais vous repasser la parole pour que vous puissiez nous présenter le budget 2012 de la commune. Il s'agit de la délibération essentielle de ce soir. Un budget qui a fait l'objet d'un travail important, tant de la part des services que des élus. Je remercie d'ailleurs l'ensemble de la Direction des Finances et François CHANON. Vous les avez accompagnés et encadrés au travers des Commissions et des travaux préparatoires pour établir ce document. Je pense que c'est un bon budget, qui permet à la commune de maintenir son effort d'Investissement, de maintenir et d'amplifier ses services à la population en faisant appel à un niveau d'impôts raisonnable, sans alourdir la charge de l'emprunt de la ville.

Monsieur GARRO, je vais vous demander de bien vouloir nous le présenter. Je pense que notre collègue M. RICHOMME nous expliquera pourquoi il ne votera pas ce budget et pourquoi il considère qu'il n'est pas bon, comme nous le faisons traditionnellement chaque année. Ensuite, nous pourrons passer au vote. Monsieur le rapporteur, la parole est à vous.

M. GARRO – Monsieur Le Maire, nous allons passer tout de suite au vote du budget. Nous verrons les autres délibérations financières ensuite. Toutefois, nous devons quand même passer, avant le budget, la délibération concernant l'affectation du résultat dégagé au Compte Administratif, dont je viens de vous parler.

4) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

M. GARRO – Concernant le déficit d'investissement, nous proposons de le mettre en dépenses d'investissement du budget 2012. C'est une proposition quasi obligatoire. Concernant notre excédent de fonctionnement de 1 913 781 €, nous allons l'affecter en recettes d'investissement à hauteur de 1 500 000 €. Il va donc financer notre budget d'investissement. La différence est de 413 781 €. Nous proposons de la laisser en recettes de fonctionnement, pour permettre de financer un certain nombre de nos dépenses de fonctionnement.

Avez-vous des questions sur cette proposition d'attribution du résultat du CA. Je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr)
-------------	----	--

CONTRE	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

Monsieur le Maire propose une inversion des points Finances de l'ordre du jour

7) Budget Primitif 2012 – Budget Général de la commune

M. GARRO – Je vais vous présenter le Budget Primitif 2012 le plus simplement possible. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 6 454 143 € en investissement,
- et de 17 079 678 € en fonctionnement.

Ces valeurs sont sensiblement égales, à quelques ajustements près, aux chiffres que je vous ai communiqués lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Vous avez tous reçu, avec la convocation, les documents officiels chiffrés et détaillés avec leurs annexes, ainsi qu'un rapport de présentation générale qui indique, en fonction de la nomenclature comptable M14, les crédits budgétaires des différents chapitres et leurs variations. Là encore, je n'y reviendrai pas, sauf questions particulières.

Je voulais simplement compléter ces données en mettant en exergue les caractéristiques principales que je relève dans notre budget 2012.

Tout d'abord, en ce qui concerne le fonctionnement de 17 079 678 €, il est à noter que :

- Son montant global est légèrement inférieur à celui voté en 2011 (il était de 17 145 000 €). Nous avons en effet poursuivi notre politique visant à réduire les dépenses et nous avons également pris en compte la diminution de certaines ressources.

- Les dépenses de personnel ont été stabilisées, l'enveloppe budgétaire concernant les 350 agents de la commune ne progressant que de 1,24 % par rapport à son niveau d'exécution 2011. La hausse minime que nous constatons est due principalement à l'augmentation sensible de certains taux de cotisations obligatoires et à l'intégration des indemnités qui vont être versées aux agents participant aux élections. Cette année, il y aura 4 tours de scrutin, vous le savez tous.

- Les charges à caractère général diminuent de 150 000 €, les dépenses de gestion courante de 10 000 € et les autres dépenses, principalement à caractère financier, de 45 000 €.

Malgré les contraintes de tous ordres (hausse des prix des biens et des services, diminution ou suppression de certaines dotations attendues, volonté de poursuivre notre politique de réduction et d'optimisation des coûts), nous avons pu doter l'ensemble des services des moyens nécessaires et suffisants à l'exercice de leurs missions.

Mieux, les économies globales réalisées sur les dépenses d'administration générale de la commune ont permis d'abonder les crédits affectés à plusieurs secteurs d'activité, comme le secteur scolaire, le secteur culturel, le secteur sportif, l'animation, la communication, l'urbanisme ou la petite enfance.

Les chapitres consacrés à la voirie, au garage, à l'informatique ou au secteur social reçoivent des crédits équivalents à ceux votés en 2011.

Des économies substantielles sont réalisées en matière de bâtiments (dépenses liées aux modulaires de l'école des Myrtilles par exemple) et en matière d'espaces verts (différents travaux seront réalisés en interne et un marché sera conclu pour l'abattage et l'élagage d'arbres selon un plan pluriannuel).

Notons également que nous avons dégagé un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement du capital de nos emprunts et constitué une enveloppe d'environ 180 000 € pour dépenses imprévues qui nous permettra, entre autres, de payer la facture de la REOMi lorsqu'elle nous parviendra.

Budget sérieux et maîtrisé, notre budget 2012 n'en sera pas pour autant un budget "triste".

Les manifestations qui concourent à l'animation de la commune et à bien des égards à sa notoriété sont maintenues, consolidées voire amplifiées. Je veux parler ici des opérations à caractère festif, comme le marché de Noël ou les braderies, à caractère social comme les Journées de Prévention Sécurité Jeunesse, ou à caractère culturel comme le Festival du Livre. En outre, un éclat particulier

sera donné cette année aux cérémonies du 14 juillet, avec un feu d'artifice, et du 11 novembre, avec une exposition commémorative sur la Grande guerre.

Les spectacles proposés à l'espace culturel (concerts, pièces de théâtre, séances de cinéma) ont fait l'objet d'une programmation particulièrement riche.

Les subventions à nos associations sportives, culturelles ou à caractère social connaissent une augmentation conséquente de 7 % du fait notamment de la signature de nouveaux contrats d'objectifs ; le budget de la Caisse des Ecoles est abondé de 3 000 € supplémentaires.

Concernant les recettes de fonctionnement, notons que les produits des services et autres revenus marchands progressent de 70 000 €. Cela provient de l'application des nouveaux tarifs perçus sur les usagers en contrepartie des services rendus par la ville qui sont actualisés annuellement, de prévision de recettes en augmentation sur les spectacles ou des revenus des immeubles gérés par la commune (locations de salles, etc.)

Par contre, les dotations attendues sont globalement en forte diminution. Nous avons à déplorer et à supporter la suppression du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle intervenue au 31 décembre 2011. Pour mémoire, nous avons perçu 500 000 € à ce titre en 2011. Nous avons également à déplorer la baisse de la DGF. Nous sommes en diminution d'environ 130 000 € cette année par rapport à 2011. De nombreuses allocations nous ont été notifiées à l'identique de 2011 et nous avons été particulièrement prudents dans notre estimation du produit des droits de mutation, recette budgétaire aléatoire et conjoncturelle s'il en est.

Comme nous avons voulu maintenir la même qualité de services rendus à la population, c'est notre variable d'ajustement, je veux parler des impôts directs locaux, qui a été impactée pour la première fois depuis 8 ans par ces différentes contraintes financières.

Le produit attendu est de 7 720 760 €. Il est obtenu avec une hausse minime de 3 % de nos taux d'imposition. "L'effet taux" dans le produit fiscal 2012 est d'ailleurs moins de 17 € par habitant.

Maintenant, les caractéristiques du budget d'Investissement 2012.

Cette section, vous le savez, prend notamment en compte les travaux de construction, de rénovation, d'amélioration ou de gros entretien de nos immeubles, ainsi que les acquisitions de matériel et de mobilier.

Pour 2012, son montant s'avère être de moitié inférieur à celui voté en 2011, la grande opération de rénovation des Myrtilles s'achevant.

Mais cette pause relative ne correspond pas pour autant à l'abandon de toute politique d'investissement communal et nous engageons cette année pour 6 158 047 € de dépenses nouvelles.

Cela comprend la fin du chantier des Myrtilles, mais aussi des travaux de mise aux normes et d'entretien de divers bâtiments communaux (scolaires, sportifs, administratifs), des réfections de voirie, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public, une nouvelle phase de déploiement de la fibre optique, des acquisitions de mobilier, matériel et outillage dans tous les services sont programmés en 2012.

Si l'on regarde par secteur, cette année encore c'est le domaine scolaire qui se taille la "part du lion" avec 40 % des crédits votés. L'environnement sous toutes ses formes, de la voirie aux espaces verts, est aussi doté de moyens importants, à hauteur de 12 % de notre budget.

Le secteur culturel n'est pas oublié et je citerai également des travaux de réfection au théâtre (plancher de la fosse, cintres, création d'escaliers, aménagements de sécurité) et au conservatoire (parquets, plafonds, amélioration de l'éclairage) ainsi que des acquisitions de matériel et de mobilier.

Les recettes nouvelles devraient s'établir à 5 416 949 €.

Signe évident de bonne santé financière, nous autofinançons une grande partie de ce budget d'investissement avec l'affectation de 1 500 000 € d'excédent de clôture de l'exercice 2011 et un virement de 960 000 € inscrit en dépenses de fonctionnement 2012.

Pour le reste, nous attendons 384 000 € de Fonds de Compensation de la TVA (retour sur investissements 2010), des subventions pour 300 880 €, de la Taxe Locale d'Équipement pour 367 637 € et le produit de cession pour 462 170 €.

Le recours à l'emprunt, comme je vous l'annonçais lors du DOB, sera limité à 1 M€ et entièrement affecté à la bonne fin de l'opération Myrtilles.

Mes chers collègues, voilà quelles sont les caractéristiques principales de notre budget 2012, que nous vous proposons d'adopter ce soir.

M. LE MAIRE - Je vous remercie Monsieur le rapporteur.

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur RICHOMME.

M. RICHOMME – Budget 2012 dans un contexte difficile : c'est votre 5^{ème} budget, je compte celui de 2008 qui a été un peu modifié par la nouvelle équipe entrante. On a une visibilité assez nette des choix et des orientations de votre politique. Aujourd'hui, nous sommes en capacité, au quotidien, d'en mesurer les effets : 2008-2010, c'est la vente de tout le patrimoine municipal. 2011, c'est le recours à un emprunt historique. 2012, c'est la hausse des impôts.

Vous pouvez justifier cela, mais sur le terrain que se passe-t-il ? Que s'est-il passé depuis 2008 ? Depuis 2008, aucune place n'a été créée dans le secteur de la petite enfance. Le service a diminué puisque vous fermez pendant les grandes vacances et les vacances de Noël. Au centre de loisirs, les conditions d'entrée et de tarification sont draconiennes. Il y a eu le changement de la restauration municipale avec l'installation d'un quotient familial, que nous avons approuvé parce que nous en approuvons le principe. Nous l'approuvons toujours, mais depuis, nous avons de l'expertise, nous avons demandé que ce quotient familial soit réajusté pour les Menneçois par rapport à ce qu'ils endurent. Monsieur Le Maire doit le comprendre au travers de ses permanences et lorsque les demandes sont faites au CCAS.

En ce qui concerne la politique de la Jeunesse, nous avons beaucoup d'interrogations.

Quant à la Sécurité, M. Bossard avait pris des initiatives au mois d'octobre. Elles sont pérennes, mais on voit que notre police municipale est en vadrouille à Echarcon.

En ce qui concerne d'autres domaines, comme le social... Quand je vois l'une des délibérations jointes à ce Conseil, votre politique n'est que du vent. Des actions sont faites mais pas à la hauteur de la conjoncture que nous vivons. Depuis 2008, il y a une crise économique. Les Menneçois en sont quand même impactés. Mennecey n'est pas comme toutes les autres villes de l'Essonne, mais il y a quand même des gens en souffrance dans cette commune. Je pense que vous les rencontrez.

La politique de la commune a été d'augmenter toutes les tarifications et maintenant d'augmenter les impôts.

Je comprends bien qu'il faille faire des grands travaux. Nous étions d'accord avec vous sur le constat qu'il fallait agir sur l'école des Myrtilles et qu'il faut entreprendre quelque chose sur l'école de la Verville. Par contre, les choix que vous avez faits ne sont pas les nôtres. Vos choix vont entraîner la commune dans des conséquences qui seront difficiles dans les années à venir. Vous impactez immédiatement de la dette dans la gestion de l'école des Myrtilles. Il aurait été plus simple de la déplacer. A partir de 2013 et pour plus de 18 ans, ce sera aussi difficile sur l'école de la Verville. Nous en reparlerons quand nous ferons le budget 2013. En 2014, le budget de fonctionnement sera complètement impacté par un important loyer.

Avec ces choix, la vie à Mennecey est plus difficile. Le service rendu aux Menneçois a perdu de sa qualité et la prestation a augmenté. Je veux bien que nous fassions pleins de spectacles et de manifestations. Je vous encourage à reproduire le feu d'artifice et à créer des événements comme celui prévu le 11 novembre. Nous nous y associons complètement. C'est bien, mais au quotidien plein d'autres choses comptent pour les Menneçois : leurs factures et ce qu'ils payent chaque mois. Face à la hausse de tous les carburants, de toutes les énergies, des prestations municipales qui font parties des plus chères du département, dans ce contexte difficile où les gens ont du mal à aller à la pompe à essence, la réponse de la municipalité est d'augmenter les impôts. Voilà la réponse que votre majorité propose aux Menneçois. Nous nous inscrivons complètement en défaut. J'entends que vous pouvez faire des efforts sur votre budget pour le fonctionnement, mais la politique que vous menez depuis 4 ans ne sert pas les Menneçois.

En échange, pendant 4 ans nous avons eu une accélération des modifications du PLU et des modifications des permis de construire. Cela construit, nous avons des grues et mille logements sont prévus. Mais en face, nous avons une vie plus chère à Mennecey, des services qui se dégradent et en termes d'équipements et de propositions de services nous n'avons rien pour accueillir les nouveaux Menneçois. Les problèmes de circulation et de stationnement vont s'accumuler dans une zone déjà fragile. Nous vivons tous dans cette ville. De la gare au parc de Villeroy, en passant par l'avenue de Villeroy, c'est infranchissable au quotidien. Là, vous mettez mille logements ? On me dit que les enfants qui habiteront là iront à l'école des Myrtilles ; vous allez donc encore créer des problèmes de circulation. Tout cela avec un budget que vous équilibrez, des investissements que vous faites et qui ne

laissent plus aucune marge ni manœuvre pour la commune. Nous nous inscrivons bien sûr en faux. Nous pensons qu'il faut faire davantage pour les Menneçois. Nous proposons, depuis 2008, d'autres choix mais vous ne les avez pas pris en compte. C'est votre liberté. Nous vous en avons proposé d'autres, de faire autrement, mais vous faites votre politique. Donc, normalement, nous voterons contre ce budget.

M. LE MAIRE – Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas.

Juste une précision avant de passer au vote. On ne peut pas laisser dire tout et n'importe quoi. C'est le 5^{ème} budget. Nous avons passé 4 ans à guerroyer longuement, à essayer de reprendre point par point vos explications, vos allégations sans jamais réussir, non pas à vous convaincre, mais à essayer de vous sortir des erreurs dans lesquelles vous êtes. Nous n'essaierons pas cette année, de toute façon nous ne vous en sortirons pas.

Concernant la petite enfance, je ne peux pas laisser dire qu'aucune place n'a été créée. Nous avons monté le taux d'occupation des structures de la petite enfance de 55 à 70 %. Nous étions sur des structures qui n'étaient pas en charge. Aujourd'hui, nous sommes sur des structures chargées. 15 % d'augmentation des places occupées, cela correspond à 19 places créées depuis le début du mandat. Nous sommes sur un territoire avec un taux de couverture bien supérieur à la moyenne en termes de capacité d'accueil public de petite enfance. Il faut être extrêmement prudent, par rapport aux assistantes maternelles, lorsqu'on crée des places de petite enfance. Sur densifier l'offre publique de crèches et de haltes-garderies, cela veut dire poser des problèmes graves aux assistantes maternelles. A l'heure actuelle, pour certaines d'entre elles, elles ont du mal à trouver le nombre d'enfants que leur autorise leur agrément. Mais c'était juste un aparté sur la petite enfance. Nous pourrions reprendre point par point, je pense que cela ne servirait à rien.

Nous allons passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr)
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

Je remercie encore Claude GARRO, François CHANON, Gérald GALLET et l'ensemble des services ayant travaillé sur ce document.

Monsieur le rapporteur.

M. GARRO – Merci Monsieur Le Maire. Si M. RICHOMME m'avait bien écouté, la petite enfance figure parmi les secteurs qui ont été abondés de crédits supplémentaires cette année. Il est question de 10 000 € de plus.

8) Vote des taux d'imposition 2012

M. GARRO – Les votes des taux d'imposition 2012 découlent du produit d'impôt figurant dans notre budget. L'augmentation qui vous est proposée est de 3 %. Cela porte la Taxe d'Habitation à un taux mineur de 15,49 %, le Foncier Bâti à 15,61 % et le Foncier non Bâti à 102,04 %.

Des questions ? (Non). Je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr)
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

9) Délibération cadre annuelle fixant le seuil au dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de Fonctionnement

M. GARRO – C’est une délibération que nous prenons tous les ans. Cette année, nous vous proposons de le fixer à 250 € TTC. Le seuil est inchangé par rapport à 2011 et antérieurement. Cela veut dire que tous les biens acquis dépassant cette somme de 250 € TTC seront comptabilisés en investissement. Cela nous permettra entre autres de récupérer de la TVA dans deux ans. Je vous propose de passer au vote. C’est une délibération purement formelle.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
ABSENT	1	Jouda PRAT

5) Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Exercice 2011

M. GARRO – Vous avez l'état total de ces ventes et achats. Je vous demande d'en prendre simplement acte. Y a-t-il des questions ? (Non).

Il n'y a pas de vote là-dessus.

Le Conseil Municipal,

DECLARE avoir procédé à la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2011.

6) Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2011 : rapport annuel d'emploi

M. GARRO – En 2011, la ville de Mennecy a été attributaire de 104 038 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine. C'est une des composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette Dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges élevées. En contrepartie, le Maire de la commune attributaire doit présenter en début d'année suivante un rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain entreprises et les conditions de leur financement. La Dotation perçue n'est pas affectée, elle est libre d'emploi.

Avec les services, nous avons listé un certain nombre d'actions entreprises au cours de l'année 2011 se rapportant à cette catégorie de dépenses. Vous en avez le détail et les montants correspondants dans le secteur Social, dans le secteur Jeunesse, les Chantiers Citoyens, les Journées de Prévention et Sécurité Jeunesse et les attributions de subventions au monde sportif. Tout ceci rentre dans cette obligation de moyen. Pour l'année 2011, le chiffre retenu a été de 257 678 € (largement supérieur à l'attribution que nous avons perçue). Vous en avez le détail dans les pages annexes, je ne reviens donc pas dessus sauf pour répondre à des questions, si vous en avez.

Cette délibération n'appelle pas de vote.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel d'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) au titre de l'exercice 2011.

10) Actualisation de la tarification de certains services municipaux

M. GARRO – Nous l'avons vu en Commission des Finances. C'est une délibération reprenant tous les tarifs des services pour l'année 2012. Certains prennent effet au 1^{er} avril, d'autres au 1^{er} septembre. Avez-vous des questions ? (Non). Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr)
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

II. SCOLAIRE

11) Contrat de partenariat pour l'opération de démolition/reconstruction du Groupe Scolaire VERVILLE : autorisation au Maire à signer la convention tripartite et l'acte d'acceptation de cession de créance avec la Société VERVI'LIA et le Crédit Foncier de France

M. LE MAIRE – Maintenant que nous avons fini avec les points financiers, nous allons passer aux affaires scolaires avec Jean FERET. Cette délibération est un complément concernant le contrat de partenariat que nous avons adopté lors du Conseil Municipal du 30 janvier dernier. Elle devrait donc appeler les mêmes votes et pas d'observations particulières en dehors de celles déjà faites au mois de janvier.

M. FERET – Merci Monsieur Le Maire. En effet, il s'agit d'une délibération technique pour autoriser M. Le Maire à signer une convention tripartite entre l'investisseur du contrat de partenariat de la Verville, le Crédit Foncier de France et la commune. Le jour de la mise à disposition de la nouvelle école, cette convention permettra de céder 80 % de la créance au Crédit Foncier qui sera donc directement remboursé par la ville, au lieu de passer par l'investisseur. C'était convenu dès le départ, ce n'est pas une surprise. Simplement, il fallait mettre en place le contrat de partenariat avant d'ériger cette convention de financement. Cela ne change en rien la nature du projet, ni la façon de le financer. Dès le départ, c'était une cession de créance. Il s'agit donc de la réalisation de cette cession de créance.

Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME – Ce n'est pas une question. J'aimerais rappeler de façon simple et claire que nous faisons le même constat que vous sur la nécessité de reconstruire l'école de la Verville. Nous suivons, comme vous, les parents d'élèves qui se sont exprimés uniquement sur le choix de la localisation, c'est-à-dire au même endroit. Nous sommes d'accord sur la période de transition, avec l'aménagement sur la place du parking du centre commercial de la Verville. Mais nous ne sommes pas d'accord avec votre choix concernant le mode de financement de cette école. Pour cela, nous voterons contre cette délibération. Je le dis clairement, nous sommes pour la reconstruction de l'école de la Verville, mais contre votre choix de reconstruction.

M. FERET – Merci Monsieur RICHOMME. Quelqu'un d'autre a-t-il une question ou un commentaire ? (Non). Je passe donc au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr)
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

III. URBANISME – ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

12) Vente par la commune d'un terrain situé lieu-dit "Les Bas Près" à Mennecy

M. LE MAIRE – Nous allons maintenant passer la parole à Anne-Marie DOUGNIAUX pour les points Urbanisme. J'invite M. FERET à quitter la salle.

(Sortie de M. Féret)...

Mme DOUGNIAUX. – Il s'agit d'une vente par la commune d'un terrain situé lieudit "Les Bas Près" à Mennecy. Il s'agit de la parcelle A n°3019 d'une contenance cadastrale de 22 591 m². Cette parcelle se situe dans la zone Espaces Boisés Classés et en Zone d'Espaces Naturels Sensibles. Cette parcelle va être partagée en deux parties. Une grande partie sera achetée par le Conseil Général et une autre partie sera divisée pour les propriétaires riverains de cette parcelle. Vous avez la liste des propriétaires et un plan de division. Le lot A7b sera affecté à la parcelle ayant le lot A7a et le lot A6b avec le lot A6a. La personne en face du lot A7b et A6b ne souhaitait pas acheter la parcelle et proposait que les voisins l'achètent. Vous avez le récapitulatif des surfaces.

Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	24	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Gilles BRANDON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
ABSENT	3	Jouda PRAT, Jean FERET, André PINON

(Retour de M. Féret)...

13) Vente par la commune d'un terrain situé 24, chemin de l'Ormeteau à Mennecy

Mme DOUGNIAUX. – Il s'agit de la parcelle BE n°223, d'une superficie de 1 156 m². Cette parcelle avait été préemptée par la commune en 2003 afin de passer de futurs réseaux d'assainissement. Il se trouve que le SIARCE nous a informés qu'aux vues des résultats de l'étude effectuée en matière d'assainissement, il ne paraît plus opportun de maintenir ce droit de préemption sur la parcelle. Au départ, cette parcelle devait être achetée par les voisins, M. et Mme Terra. Ils se proposent toujours de l'acquérir au prix des Domaines, c'est-à-dire 160 000 €. N'en ayant plus l'usage, nous souhaitons leur céder. Des questions ?

M. RICHOMME – Je trouve assez amusant qu'en 2003 des réseaux soient défectueux et qu'en 2012, sans aucune intervention, ces mêmes réseaux soient opérationnels ! C'est comme le vin, cela s'arrange avec les années !

Mme DOUGNIAUX – Il ne s'agit pas de réseaux défectueux, mais de réseaux que l'on soupçonnait insuffisants. La capacité des réseaux est suffisante sans avoir à traverser cette parcelle. Il y a des possibilités techniques qui nous évitent d'avoir à la traverser. C'est tout. Nous passons donc au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
ABSENT	1	Jouda PRAT

14) Projet de rétrocession dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux divers du lotissement "Le Clos de Mennecey" Chemin de la Manufacture

Mme DOUGNIAUX. – Ce lotissement a été créé en 1988 et a été achevé en 1990. Il est composé de 10 maisons, entre la rue du Petit Mennecey et le Chemin de la Manufacture. L'association syndicale libre "Le Clos de Mennecey" a demandé la reprise de la voirie et des réseaux, à l'euro symbolique. Sur le plan, il s'agit du lot 1 et du lot 2. Ceux-ci se situent uniquement sur le Chemin de la Manufacture. Des questions ? (Non). Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr) , Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

IV. ORDURES MENAGERES

15) Autorisation au Maire à signer la convention entre la commune de Mennecey et la CCVE pour l'enlèvement et le traitement des déchets (DEEE, poubelles de ville et déchets verts)

M. LE MAIRE – En l'absence de Gilles BRANDON, je vais vous proposer de passer à l'adoption de cette convention. Il s'agit des DEEE, des poubelles de la ville et des déchets verts collectés par les services municipaux. C'est un renouvellement de convention puisque le prestataire de la CCVE a changé. Y a-t-il des observations ? (Non). Je mets au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr) , Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

V. RESTAURATION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE

16) Modification du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs maternel et primaire Joseph Judith

M. LE MAIRE – En l'absence de Sylvie PERUZZO, je vais être amené à officier. Nous sommes sur plusieurs points.

Le premier consiste à scinder le règlement de fonctionnement du tarif des prestations. Lorsque nous faisons évoluer le tarif, nous nous retrouvons obligatoirement en situation de devoir faire évoluer le règlement. Cela nous permettra de passer moins souvent devant le Conseil Municipal. Il s'agit de simplicité.

Le deuxième point concerne un ensemble de dispositifs visant à faciliter la vie des usagers. Il est question de permettre de réserver durant les vacances scolaires et sur des périodes de deux jours consécutifs uniquement là où aujourd'hui nous sommes à trois jours consécutifs. Ce sera donc plus souple pour les personnes qui réservent.

Nous ouvrons également, au travers de ce règlement, la possibilité de passer au prépaiement. C'est une possibilité et non une obligation.

Dans le cadre d'une régularisation, nous avons aussi l'adresse du pôle de Facturation qui a déménagé. Nous avons également l'application d'une pénalité de retard en cas de retard d'inscription, ou de non respect d'une inscription. Ceci pour permettre aux services municipaux de pouvoir préparer un encadrement aux normes par rapport au nombre d'enfants accueillis.

Enfin, il vous est proposé de mettre en place l'ensemble des inscriptions qui se font au travers du Kiosque (c'est-à-dire de l'Internet), pour simplifier la vie des usagers.

Y a-t-il des questions ?

M. RICHOMME - J'ai une explication et je voterai contre. Nous sommes bien conscients qu'il faut un règlement et une ligne de conduite par rapport à l'accueil dans les centres de loisirs. Nous sommes bien conscients que c'est difficile pour la commune de gérer les aléas. Nous sommes aussi bien conscients que c'est difficile pour certaines familles de gérer ces aléas. Il y a des imprévus dans la vie. Des raisons peuvent amener à faire appel au service public municipal. Malgré certaines avancées que vous avez citées ce soir, nous ne sommes pas satisfaits de ce règlement. Nous le trouvons encore trop contraignant pour les familles. Ce sont les nombreux retours que nous font les familles ayant fait appel à vos services dans des circonstances qui leur déplaisent. Vis-à-vis de cela, nous vous invitons à poursuivre l'acte que vous avez engagé depuis un an pour améliorer ce règlement. C'est pourquoi nous voterons contre ce soir.

M. LE MAIRE – Je vous remercie de vos encouragements, à défaut de vos félicitations ! Les encouragements c'est 12 de moyenne ? J'ai un doute. Nous allons dire que c'est mieux que zéro ! Nous ne sommes pas tout à fait hors sujet pour vous. Je vous remercie quand même, Monsieur Richomme ! Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr)
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

créés pour des agents déjà en poste dans les services municipaux. Ils ont obtenu des avancements par voies de concours, d'examens professionnels ou de promotions internes. Nous vous proposons donc de créer les postes pour pouvoir les nommer dans les grades qu'ils sont en droit d'occuper aujourd'hui. Je précise que ces agents donnent entière satisfaction. Je vous propose donc un vote groupé sur ces deux délibérations qui feront, je pense, l'unanimité.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr) , Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

22) Expérimentation de l'entretien professionnel des agents de catégorie C

M. LE MAIRE – Il me revient de vous proposer de lancer cette expérimentation. Cette expérimentation pour les entretiens viendra remplacer les notations. Nous l'avons d'ores et déjà mise en place pour les agents de catégories A et B. Comme le retour est concluant, sachant que la législation nous imposera à terme de passer par ces méthodes d'entretiens, nous souhaitons anticiper et les démarrer dès cette année. Je pense que, là encore, il n'y aura pas d'objections.

M. RICHOMME – Pour chaque membre du Conseil Municipal, en tout cas pour notre groupe, peut-on avoir le rapport pour l'expérimentation des catégories A et B. Je crois que cela a été fait en CTP...

M. LE MAIRE – Effectivement, vous n'y étiez pas.

M. RICHOMME – C'est pour mes collègues.

M. LE MAIRE – Nous allons demander à l'administration qu'il vous l'envoie, pour que vous puissiez vous enrichir de ces saines lectures.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr) , Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr) , Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

IX. ADMINISTRATION GENERALE**23) Tirage au sort des jurés d'assises**

M. LE MAIRE – Pour terminer le Conseil Municipal, il revient à Marie-Paule ALBANET de procéder à ce que d'aucuns appellent le "Manège enchanté", la "tourniquette magique", le "tourne en rond infernal" ou que sais-je... C'est le tirage au sort des jurés d'assises. Si j'ai tout bien noté, il nous en faut un minimum de trente et vous avez deux chiffres chacun à annoncer entre...

Mme ALBANET – La liste est composée de 675 pages comportant chacune 15 lignes et une page 676 comportant 10 lignes.

Vous devez donc donner un premier chiffre de 1 à 676, un second chiffre entre 1 et 15 jusqu'à la page 675 ou un chiffre de 1 à 10 si vous choisissez la page 676.

(Il est procédé au tour de table pour tirage au sort selon ce mode opératoire.)

M. LE MAIRE – Madame la rapporteur je vous remercie, vous avez été d'une efficacité remarquable. Le Conseil progresse. La dernière fois nous avons mis vingt minutes ; ce soir, cela a duré quelques instants.

M. RICHOMME – Avez-vous une date prévisible pour le prochain Conseil ?

M. LE MAIRE – De manière certaine, nous aurons un Conseil entre les dix derniers jours de juin et les dix premiers jours de juillet. Autant que possible, j'essaierai de ne pas en mettre un entre-temps car nous allons tomber sur les vacances de Pâques et les ponts. Je ne peux pas être plus précis à ce stade. Je pense que nous n'en aurons pas entre-temps, sauf vraiment délibérations impératives. Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous, merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

